



2013 DUCT 228 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous (15e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Le patronage laïque du 15e - maison pour tous » a été fondée en 1892. Elle est régie par la loi de 1901 et à ce titre a été déclarée en 1935 à la Préfecture de Police de Paris.

Elle participe au développement socioculturel du 15^{ème} arrondissement en mettant ses locaux à la disposition des associations locaux pour la réalisation de diverses activités culturelles : musique, danse, théâtre, écriture, peinture...

L'association organise en outre des rencontres et des colloques entre habitants, et participe au soutien d'activités mises en place par d'autres associations.

Elle accueille également dans ses locaux des associations qui y ont leur siège social, y tiennent leurs permanences ou encore y organisent des conférences.

Enfin, elle met ses locaux à la disposition des associations pour des réunions, colloques, forums.

Ainsi, l'association « Patronage laïque » constitue-t-elle à la fois une référence historique pour la vie associative de la capitale et un point d'ancrage social au service de la population et des associations.

L'association « Le patronage laïque du 15^{ème} – maison pour tous » demande une aide financière de la Ville de Paris pour lui permettre de mettre en œuvre le programme d'activités socio - culturelles qu'elle développe au bénéfice des habitants du 15^{ème} arrondissement et de l'ensemble des Parisiens.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 25.000 € au titre de l'exercice 2013.

Comme il est de règle, l'aide apportée par la Ville à l'association fera l'objet d'engagements réciproques, consignés dans une convention d'objectifs annexée à la présente délibération et que je vous propose de m'autoriser à signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DUCT 228 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous (15e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date des, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Le patronage laïque du 15e-maison pour tous » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 - M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Le patronage laïque du 15e-maison pour tous » la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 - En application de la convention d'objectifs susmentionnée, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros est attribuée au titre de 2013 à l'association « Le patronage laïque du 15e-maison pour tous » (174901 / 2013_08284) dont le siège social est situé 72, avenue Félix Faure 75015 Paris.

Article 3 - La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6748, rubrique 020, ligne VF 14010 Provisions pour subventions exceptionnelles de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement.